



Tous  
Ensemble pour  
Notre-Dame de Bondeville

Pour une ville solidaire, active et durable

# DROIT DE REPONSE

**L'ABUS DE PROPAGANDE.** Il est peut-être utile de rappeler qu'en période électorale tout particulièrement, les propos diffamatoires, injurieux, la diffusion frauduleuse de calomnie et de fausses nouvelles présentant de manière excessive ou caricaturale les propositions de l'adversaire peuvent être pénalement réprimés. L'article L97 du Code électoral prévoit une infraction particulière au contexte électoral. Seront punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende « ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter ». L'infraction vise donc aussi bien les tentatives d'orientation des votes vers un candidat que les fausses nouvelles dénigrant un adversaire.

## Rétablissons ici la vérité !

Nos adversaires ont émis deux tracts depuis avril, et maintenant leur programme. Ces trois documents contiennent une multitude de propos malveillants, ce qui met à jour une stratégie de campagne de dénigrement systématiques qui n'honore pas ses auteurs. Les termes sont choisis, sans nuances et ne laissent aucun doute sur les intentions de nuire, de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité de notre candidate. En voici quelques exemples : « ... le 1er constat est celui d'une catastrophe annoncée... » ; « ... ajouter l'entêtement à l'erreur... » ; « ... incohérence de gestion... » « ... aucun travail en amont dans les commissions financières et urbanisme et de Politique de la ville. » ; « le mot de la fin reviendra aux promoteurs immobiliers. » ; « A cause d'une gestion irresponsable, la ville présente un budget en déficit permanent... La ville vit au-dessus de ses moyens » ; « Le budget 2021 repart dans ses dérivés, comme dans les plus belles années... » ; « N'ayant plus les moyens de financer ses projets, la ville devra... emprunter avec pour effet immédiat l'augmentation des impôts... vendre une partie du patrimoine communal... Reporter ses projets... Un cercle dangereux » ; ...

Si nous avons refusé jusque-là de répondre à toutes les accusations ou calomnies dont nous faisons l'objet depuis le scrutin de 2020, voire depuis quelques années, c'est parce que nous refusons la polémique. Nous resterons dignes et nous ne tomberons pas dans ce genre de bataille qui alimente surtout l'abstentionnisme. Cependant, face à la récupération des projets que nous avons mis dans notre programme présenté en mars 2020, auxquels s'ajoutent tous ces propos et les mensonges qui les accompagnent, **nous sommes obligés d'exercer notre droit de réponse mais nous ne nous en tiendrons ici qu'au rétablissement de la vérité.**

## Annulation des élections municipales du 15 mars

Les diverses publications et déclarations faites par la liste opposée **font dire aux Magistrats** du Tribunal Administratif et du Conseil d'Etat **ce qu'ils n'ont jamais dit.** Ce terme « tricherie » utilisé à répétition porte atteinte à la respectabilité de notre liste. Les Magistrats se sont arrêtés au faible écart de voix et **ont supposé** que la seule présence des logos des associations bondevillaises **pourraient avoir orienté** le vote de certains électeurs. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu une incidence et ce scrutin du 30 mai le démontrera.

## Les finances de la commune

Celles-ci se portent justement très bien. Les divers propos contenus dans les publications de l'opposition relèvent donc du mensonge et transforment cette campagne en une entreprise de destruction de notre moralité et une remise en cause de nos compétences. Nous nous inscrivons en faux sur tout ce qu'ils disent ou écrivent. **Non, les impôts locaux ne sont pas supérieurs aux taux des villes de mêmes tailles ou aux villes de la Vallée du Cailly.**

# DROIT DE REPONSE (suite)

Un tableau explicite vaut souvent mieux qu'un long discours et voici justement quelques chiffres très officiels puisqu'ils sont ceux de la Direction Générale des Finances Publiques, le « gendarme » financier des collectivités.

Code DEP	Code commune	Libellé commune 2018	Taux communal	Taux communal	Taux communal	Population municipale
76	95	Bihorel	28,43	28,43	28,43	8 400,00
76	157	Canteleu	30,87	30,87	30,87	15 319,00
76	222	Duclair	35,54	35,54	35,54	4 272,00
76	366	Le Houlme	28,90	28,90	28,90	4 122,00
76	367	Houpeville	30,51	30,51	30,51	2 752,00
76	377	Isneauville	28,31	28,31	28,31	2 844,00
76	402	Malaunay	27,56	27,56	27,56	6 017,00
76	410	Maromme	35,24	35,24	35,24	11 170,00
76	429	Le Mesnil-Esnard	27,65	27,65	27,65	8 345,00
76	452	Montville	27,79	27,79	27,79	4 926,00
76	474	Notre-Dame de Bondeville	27,48	27,48	27,48	7 230,00
76	475	Franqueville-St-Pierre	27,90	27,90	27,90	6 369,00

Nous avons bénéficié d'une exonération de taxe d'habitation en 2020 et aujourd'hui, plus de 50% des Bondevillais ne la paient plus.

Nbre de part(s)	Revenu fiscal de référence maximal Dégrèvement de 100 %
1,5	35987
2	44212
2,5	50382
3	56551

	2016	2017	2018	Nbre Hab
76 366 Le Houlme	15,57	15,57	15,57	4 122
76 402 Malaunay	13,98	13,98	13,98	6 017
76 410 Maromme	19,02	19,02	19,02	11 170
76 474 ND Bondeville	17,35	17,35	17,35	7 230

Tous ces chiffres sont éloquentes et nous voyons bien que notre commune n'est pas si mal lotie. Notre programme est clair et repose sur une gestion saine qui, nous le rappelons, est vérifiée et contrôlée systématiquement. **Il n'y a donc aucune raison que nous augmentions les impôts.**

## Friches industrielles Linoléum et Leboucher et autres sites

Partiellement propriété de la ville, cette **zone Linoléum**, proche de la zone humide métropolitaine, déclarée elle-même zone humide dégradée, empêche ou contraint considérablement les projets d'urbanisme. En outre, depuis le PLUi (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*), la Métropole y exerçait son droit de véto, ceci pour apprendre à cette équipe que nous ne sommes plus à l'ère du PLU. L'argent récolté grâce au rachat de nos parcelles du Linoléum donne au contraire plus de souffle à nos ambitions et nous aidera à financer un tout autre projet d'intérêt général. Ajoutons au passage que cette signature de vente n'a jamais eu lieu le matin avant le conseil municipal puisqu'un notaire ne peut engager un tel acte tant qu'il n'a pas entre les mains l'arrêté relatif à la décision du Conseil Municipal.

**La friche Leboucher** est privée. La destruction des bâtiments est une opération de nettoyage et de mise en sécurité du site effectuée par les propriétaires. La ville a fait valoir son droit de préemption pour notre projet de groupe scolaire et la nouvelle cuisine centrale. Quant à la fameuse «**Balade du Cailly**», nous travaillons sur ce projet avec la Métropole et les autres communes concernées depuis plus de 3 ans.

**Les forêts qui encerclent la commune ne sont pas la propriété de la ville.** Certaines sont privées, d'autres sont la propriété de l'ONF ou d'un syndicat forestier. Nous ne pouvons y faire ce que nous voulons, même si nous sommes en étroite et parfaite relation avec tous.

Il y aurait encore tellement de choses à dire mais nous préférons mettre un terme à ces polémiques et laisser les électeurs faire leur choix. Pour prétendre diriger une commune, il faut avoir une certaine éthique et le respect des autres. Il faut surtout transmettre un message vrai, honnête, conforme à la réalité afin d'afficher la hauteur d'esprit nécessaire à la fonction. Nous présentons à nos chers concitoyens toutes nos excuses pour le spectacle navrant auquel ils assistent depuis ces élections de 2020.

Amicalement,

Myriam MULOT et toute son équipe